

N°	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
13	Commune	Aménagement de terrains publics à bâtir	200 m²

Légende

UA	Bâti dur	Etang, lac
UB	Bâti léger	Cimetière
UE: UEb	Subdivision fiscale	Piscine
UY: UYc	Cours d'eau	
1AU (1AUa)		
1AUa: 1AUab		
1AUb: 1AUc		
2AU (2AU1)		
2AU2		
A		
Ahs		
Ap		
N		
Nhu		
Nhs		

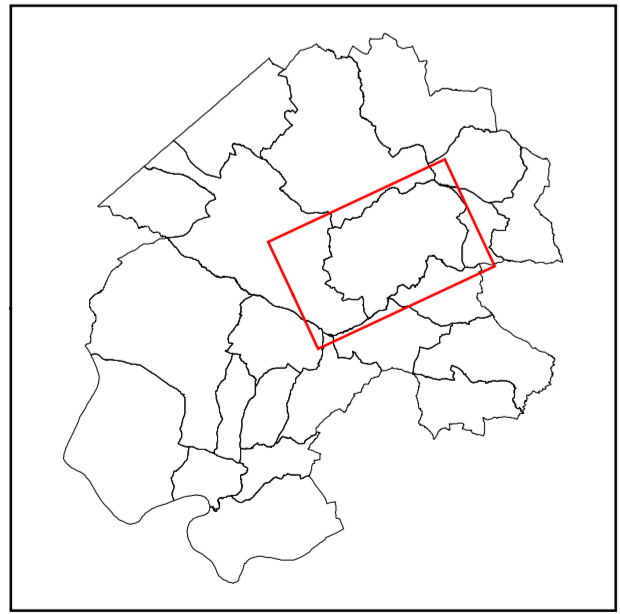
Limites communales	Bâti dur	Etang, lac
Limites parcelaires	Bâti léger	Cimetière
Subdivision fiscale		Piscine
Cours d'eau		

Zones affectées par un risque mouvement de terrain à la date du 01/03/2018	Patrimoine bâti situé en secteur naturel ou agricole
Construction autorisée à changer de destination ou titre de l'article L151-112 ^o - vocation d'habitat	Patrimoine bâti situé en zone urbaine
Construction autorisée à changer de destination ou titre de l'article L151-112 ^o - vocation d'hébergements hôteliers et touristiques	Petit patrimoine local
Alignement identifié en Espace Boisé Classé	Patrimoine bâti situé en secteur naturel ou agricole
Espace Boisé Classé	Patrimoine bâti situé en zone urbaine
Emplacement réservé	Patrimoine paysager

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.10 Zonage Puisseguin



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 Prescrit le : 20/02/2014 Arrêté le : 08/06/2017 Approuvé le : 01/03/2018 Modifié le :

PLAN N° 10 ECHELLE 1/5 000

Source: Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre, mise à jour 2017